

affectations est de \$16,548 milliards alors que le chiffre de \$16,300 milliards a été utilisé par le ministre des Finances dans ses prévisions de dépenses budgétaires réelles pour l'année courante. La différence entre ses deux chiffres est exactement de 1.5 p. 100, ce qui est l'écart normal pour une année financière.

Le président: Pourriez-vous nous donner plus de détails pour ce qui est de cet écart?

M. Kroeger: Oui, monsieur le président, je répondrai à toutes les questions que voudront bien me poser les membres du comité.

Le président: Bon, c'est très bien.

M. Kroeger: Il est assez difficile de formuler une règle générale au sujet de ces écarts. Ils peuvent se produire pour quantité de raisons liées à une forme ou à une autre d'erreur commise en calculant le montant dont on a besoin. Il se peut que vous ayez une grève d'employés ou bien des difficultés de construction ou de recrutement du personnel; tout cela peut donner lieu à un déficit entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles. Je me ferai un plaisir de vous en parler davantage un peu plus tard.

D'autre part, si l'on étudie l'aspect non budgétaire des crédits, le total des prêts, des investissements et des avances consenties se chiffre à \$1,717 milliards. Sur cette somme, le montant net des liquidités pour l'année courante, s'ajoutant aux sommes versées autrement qu'aux termes de lois de finances, porteront les besoins nets de trésorerie à 2 milliards de dollars, chiffre qui figurait dans la structure fiscale pour 1972-1973 mentionnée dans l'exposé budgétaire.

Monsieur le Président, vous avez mentionné le document que nous avons distribué, comme de coutume, concernant les postes de \$1.00. Je le résumerai à l'intention du comité. Les prévisions budgétaires, telles qu'elles ont été imprimées à l'origine, comprenaient 32 postes de \$1.00. On peut les grouper en cinq catégories. La première comprend les postes de \$1 qui visent l'annulation des sommes dues à l'Etat: on en compte 4 dans les présentes prévisions budgétaires. La deuxième catégorie concerne les postes de \$1.00 autorisant des subventions; il y en a 5 dans le présent budget. Le troisième groupe de postes de \$1 a fait aux autorisations de transfert d'un crédit à un autre; le présent budget en renferme 8. Je pourrais dire que cette situation est typique à la fin de chaque année financière, lorsqu'un ministère constate vers la fin de l'exercice financier, qu'il y a trop peu d'argent dans un crédit parce que ce même ministère a sous-évalué ses besoins et plus qu'il n'en faut dans un autre. On peut alors effectuer un transfert d'un crédit à un autre au moyen de ce que nous appelons un poste de \$1.00. La quatrième catégorie de ces mêmes postes se compose de ceux qui autorisent les amendements à des lois antérieures des subsides et le présent budget en contient 13. Finalement, il y a les postes de \$1.00 qui modifient les lois actuelles autres que les lois des subsides. Le budget actuel en contient 2.

Les membres du comité savent sans doute qu'un des postes en question n'a pas été approuvé par le comité de la Chambre.

Voilà qui suffit comme observations préliminaires, monsieur le président. Mon collègue M. Richardson et moi-même répondrons avec plaisir aux questions dans la mesure de nos moyens. Je puis simplement ajouter qu'au secrétariat du Conseil du Trésor, nous

sommes chargés de faire la révision et la compilation des prévisions budgétaires principales et supplémentaires. Nous devrions donc pouvoir expliquer ce que représentent les différents postes des prévisions supplémentaires définitives.

Je puis simplement ajouter qu'au secrétariat du Conseil du Trésor, nous sommes chargés de faire la révision et la compilation des prévisions budgétaires principales et supplémentaires. Nous devrions donc pouvoir expliquer ce que représentent les différents postes des prévisions supplémentaires définitives.

Nous connaissons également quelque peu certains programmes et nous nous efforcerons de répondre à vos questions à cet égard. Cependant, si le Comité désire des renseignements bien détaillés, nous essaierons avec plaisir de les obtenir soit en nous reportant à nos propres dossiers soit au ministère compétent. C'est ce qui se faisait auparavant—du moins c'est ce que nous avions l'habitude de faire—et je crois que nous pouvons en général répondre assez rapidement aux exigences du Comité.

Le président: Merci, M. Kroeger. D'autres questions?

Le sénateur Manning: Monsieur le président, en ce qui concerne les transferts d'un crédit à un autre, quelle autre autorisation faut-il obtenir à part celles qu'exige le Conseil du Trésor?

M. Kroeger: Tous les postes figurant aux prévisions supplémentaires exigent l'approbation préalable du Conseil du Trésor, y compris les transferts de \$1.

Le sénateur Manning: L'approbation des postes de \$1 vient-elle parfaire l'autorisation des transferts de telle sorte qu'un montant de 10 millions de dollars puisse passer d'un crédit à un autre?

M. Kroeger: Le processus est terminé une fois que les prévisions budgétaires sont approuvées par le Parlement. Le Conseil du Trésor porte une attention spéciale à la confection du budget avant de le présenter au Parlement. Si un poste de \$1 est approuvé, le ministère peut immédiatement opérer le transfert d'un crédit à un autre.

Le sénateur Carter: Puis-je poser une question ayant trait à la procédure? Lorsque vous avez témoigné devant le Comité de la Chambre des Communes, avez-vous présenté ce compte rendu sur les postes de \$1?

M. Kroeger: On a discuté précisément de ce point lors des délibérations du Comité mardi soir. Les membres du Comité ont attiré l'attention sur le fait que le Comité sénatorial des finances nationales avait reçu d'office pendant un certain nombre d'années un rapport explicatif concernant les postes de \$1; et les membres du Comité ont exprimé le désir de recevoir des documents semblables. Ces documents seront produits au Comité des prévisions budgétaires en général aujourd'hui, selon moi. Je présume qu'ils tenteront d'obtenir des documents semblables au cours des prochaines années. En effet, si je me souviens bien du libellé de la motion, elle prévoit que dorénavant le même genre de documents que l'on fournit au présent Comité devraient être mis à la disposition du Comité des prévisions budgétaires en général de la Chambre des Communes.

Le sénateur Laing: Quelles seront les répercussions des mesures prises par le Comité lundi soir?